



Ménéstreau-en-Villette

MAIRIE

35 place du 11 Novembre

Ouverture : de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreau-en-villette.fr

accueil-cmev45@orange.fr



Ménéstreau-en-Villette-Mairie

PanneauPocket

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Horaires 2025

Périodes d'ouverture :

Mercredi de 10h30 à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant
les vacances scolaires



DÉCHETTERIE (période d'été)

Périodes d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h30

Rue des Falourdes, zone d'activités

<http://smictomdesologne.com>



Ménéstreau

Juillet 2025

Infos

Feuillet
municipal
n° 195

11h30 : Rassemblement à la Mairie,
dépôt de fleurs au monument aux morts
suivi d'un vin d'honneur.

Ménéstreau-en-Villette

14 juillet 2025



Pique-Nique Républicain

A partir de 12h30

Place du onze novembre

Chacun amène son casse-croute

AGENDA

14 Juillet

Fête Nationale

20 Juillet

Place aux Artistes

27 Juillet – 15h30

Concert à l'Eglise

« Ensemble Calando »

13 & 14 Septembre

Fête du Village

Forum des
Associations

Ménestreau-en-Villette

Place aux Artistes

Dimanche 20 Juillet 2025

Place du onze novembre

Sculpteurs
et peintres
animent la
place.

Vente de
livres à la
bibliothèque

A suivre :
*Les histoires
de Baleines*



Exposition en
plein-air

Jardin de
Sculptures



Et le tout avec un
peu de Musique
improvisée...

Evolutions
artistique S

10h-18h

Mauvais temps interdit...





Ménéstreaux-en-Villette

DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

Compte-rendu sommaire du conseil municipal du lundi 24 mars 2025

Compte administratif 2024

Le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2024 du budget de la commune et des budgets annexes : Eau / Assainissement, CCAS.

Budget principal			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	1 007 623,95 €	1 412 935,21 €	405 311,26 €
Section d'investissement	258 325,69 €	1 027 157,68 €	768 831,99 €
Budget eau et assainissement			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	306 534,32 €	392 354,86 €	85 850,54 €
Section d'investissement	193 103,82 €	136 607,66 €	- 56 496,16 €
Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.)			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	11 442,51 €	11 247,19 €	195,32 €

Budget 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le Budget Principal 2025 et les budgets annexes : Eau / Assainissement et C.C.A.S.

▪ **BUDGET PRINCIPAL**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 2 610 000,00 €
Permettant un virement à la section d'investissement de : 1 060 435,29 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 1 821 300,00 €

▪ **BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 495 300,00 €
Permettant un virement à la section d'investissement de : 0,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 886 741,03 €

▪ **BUDGET C.C.A.S.**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 17 500,00 €

Subventions et participations – Exercice 2025

Le conseil municipal vote les subventions et participations pour l'exercice 2025, à savoir : 3100 € coopérative scolaire, 12 800 € associations et 10 000 € CCAS.

Banque alimentaire 500 €, Papillons blancs 400 €, Restaurants du Cœur 400 € et Secours Populaire 500 €.

Impôts directs locaux 2025

Les conseillers décident de ne pas augmenter les taux. En conséquence, ils les reconduisent pour l'année 2025 :

Descriptif	Taux
Taxe d'habitation	16,54 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	81,71 %

Aménagement sécuritaire de l'entrée du village route de La Ferté (RD 17)

Le conseil municipal accepte le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) présenté par le maître d'œuvre de l'opération : SARL INCA sise 9 rue du clos des Venelles – P.A. Orléans Charbonnière à Saint-Jean-de-Braye (45800). Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet (*lancement de la consultation, signature de tous documents, etc ...*).

Les Mardis de la Forme

le conseil municipal fixe, le montant de la prestation dite « Les Mardis de la Forme » par participant, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, à 92,00 €.

Accueil de loisirs été 2025

L'UFCV Délégation Région Centre sise 57 rue du Général de Gaulle à Saint-Jean-Le-Blanc (45650), encadrera sur la commune le centre de loisirs sans hébergement du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 1^{er} août 2025.

La participation des parents par jour et par enfant habitant la commune est fixée à 15,15 € et 13,15 € à compter du deuxième enfant de la même famille. Comme les années précédentes les frais de restauration sont entièrement pris en charge par la commune. La participation des parents par jour et par enfant habitant hors commune est fixée à 28,30 €.

Questions diverses

• Services à la population - Bilans année 2024

Au cours de l'année 2024, les services périscolaires ont fonctionné 139 jours. Il est précisé que les montants indiqués ci-dessous sont arrondis.

↪ Restaurant scolaire

12 028 repas ont été servis soit une moyenne arrondie de 86 repas/jours.

Le budget est de 86 718 € dont 63 424 € de frais de prestataire (RESTAUVAL).

Les recettes s'élèvent à 54 280 €.

La participation communale est de 2,70 € par repas

↪ Garderie

Le budget s'élève à la somme de 27 031 € avec une participation communale de 8 716 € soit 1,33 € par enfant.

↪ Études surveillées

Le budget s'élève à 11 087 € avec une participation communale de 604 €, soit 0,17 € par enfant.

↪ Accueil de loisirs du mercredi et des petites vacances scolaires

La participation de la commune s'élève cette année à 3 528 € représentant 294 journées/enfant.

↪ Accueil de loisirs d'été

Il y a eu 345 journées/enfants réparties sur 4 semaines

Les dépenses atteignent 13 950 € dont 9 968 € pour le prestataire UFCV.

33 enfants y ont participé.

Les recettes étant de 6 878 € dont 1 777 € de CAF, la participation communale est de 20,50 € par enfant/jour.

↪ Stages multi-activités

14 enfants ont participé à ce stage.

Le montant des dépenses s'élève à 1 760 € avec une participation des familles de 700 €, soit une participation communale de 1 060 € soit 75,70 € par enfant.



Gîte

Le total des dépenses s'élève à 6 966 €.

Le gîte a été occupé 106 nuitées représentant une recette de 11 787 €.

- **INSEE - Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025**

Monsieur le Maire communique les derniers chiffres concernant les populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, à savoir :

Population municipale	: 1 385
Population comptée à part	: 38
Population totale	: 1 423

- **Urbanisme - Lotissement privé « Les Jardins du Cougnou », rue de la Coquille**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le lotissement privé « Les Jardins du Cougnou », sis rue de la Coquille, est constitué de 23 lots. Il informe les élus que 18 permis de construire ont déjà été déposés.

- **École – Fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2025**

Monsieur le Maire précise qu'il y a une forte probabilité pour qu'il y ait une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire. Il est en attente d'une décision officielle.

- **Remerciements au personnel administratif**

Monsieur le Maire tient à remercier Mesdames Sylvie HOLYSZ, Secrétaire générale de mairie, et Samantha MAGALHAES FÉLIX qui ont réalisé un travail important dans le cadre du Compte Administratif et du Budget Primitif. Leur investissement et leur bonne entente contribuent au fonctionnement du service malgré l'absence de personnel.

Message postal important



La qualité de l'adresse est essentielle pour assurer une distribution optimale de votre courrier.

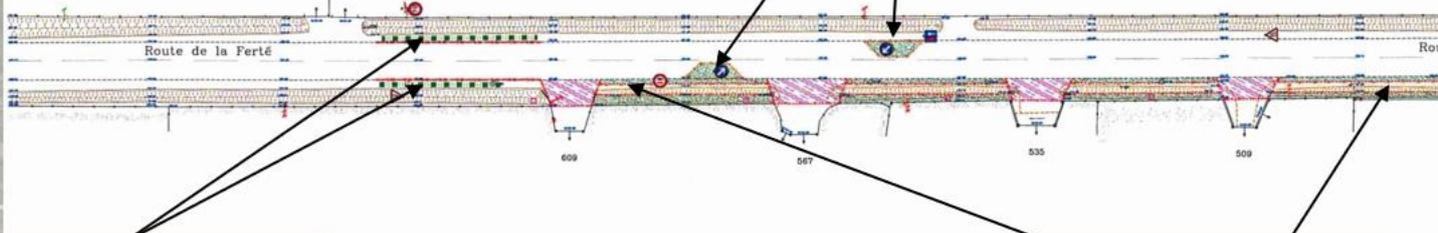
Il est désormais obligatoire d'avoir une adresse normée (N° de voirie et Nom de voirie).

Si votre habitation n'est pas encore identifiée par un numéro (surtout dans les écarts), merci de vous rapprocher des services de la Mairie.

Pour les administrés qui possèdent déjà une adresse normalisée, merci de ne plus utiliser l'ancienne adresse, notamment des noms de lieu-dit sans numéro.



Carte 1 : Route de la Ferté du N°609 au N°267



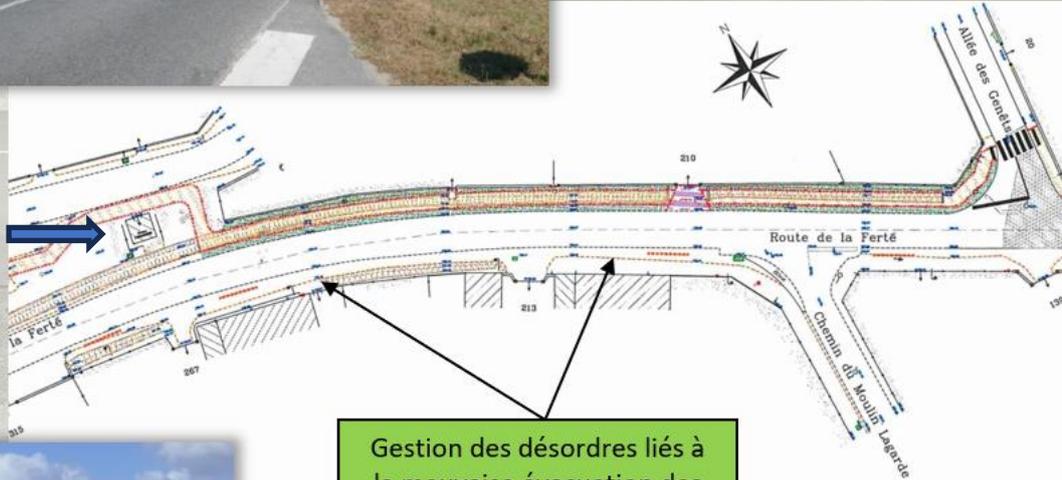
Chicanes écluses



Création de haies pour matérialiser la nouvelle entrée du village



Cheminement « piéton » du N°609 au N°377



Gestion des désordres liés à la mauvaise évacuation des eaux pluviales



Début des travaux : Rentrée 2025
Durée prévisionnelle : 5 semaines

Aménagement sécuritaire Route de la Ferté

Cheminement « piéton »



Plateau surélevé pour
sécuriser le carrefour

Carte 2 : Route de la Ferté du N°267 au N°40

Cheminement « piéton » de
la place des Déportés jusqu'à
la Perdrière

Petit mot du Maire

En mars 2022, très préoccupé par la sécurité des piétons et des riverains le long de la départementale de La Ferté (RD 17), j'ai pris l'attache des services du Département pour définir avec eux des aménagements appropriés pour casser la vitesse des véhicules et permettre une circulation sereine des administrés.

Je me permets de rappeler qu'il s'agit d'une route départementale et que la commune a obligation de travailler avec les techniciens du Département. Ce sont eux qui préconisent les équipements adaptés à notre contexte.

Après 3 années d'études et d'échanges, le projet est enfin arrêté. Les travaux vont débuter en septembre 2025. Ils sont planifiés sur cinq semaines. Trois ans c'est long !

Au cours de ces années, j'ai été régulièrement interpellé, à juste titre, à cause de la vitesse des véhicules et de la dangerosité de ce secteur. J'ai également à cœur de régler les problèmes d'évacuation d'eaux pluviales devant certaines habitations qui se traduisent par des projections dangereuses sur les fenêtres. Autant d'éléments qui altèrent le bien être des Ménéstréens.

Denis TREMAULT



DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

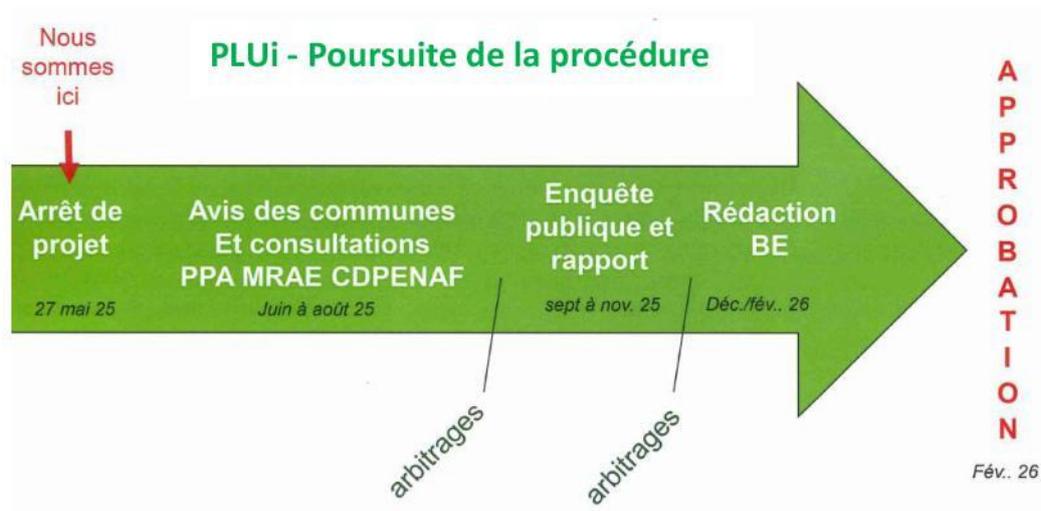
Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 10 juin 2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLUi arrêté par la Communauté de Communes des Portes de Sologne (C.C.P.S.), conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme ;

Il rappelle qu'une réunion publique s'est tenue le 20 janvier 2025 à La Ferté Saint-Aubin et qu'une permanence (*exposition et concertation sur place*) s'est déroulée le 6 février 2025 à Ménéstreau-en-Villette.

A cette occasion, Monsieur le Maire présente les nouvelles étapes de la procédure, à savoir :



PPA	: Personnes Publiques Associées
MRAE	: Missions Régionales d'Autorité Environnementale
CDPENAF	: Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
BE	: Bureau d'Études

Fonds de concours 2025

Le conseil municipal décide de demander un fonds de concours au titre de l'année 2025 à la Communauté de Communes des Portes de Sologne (C.C.P.S.) en vue de participer au financement de la mise aux normes de l'éclairage public à hauteur de 30 000,00 € sur un montant de dépenses de 63 000,00 € HT.

Aménagement sécuritaire de l'entrée de la route de La Ferté (RD 17)

Le conseil municipal retient l'entreprise « Les Travaux Publics du Loiret SAS (TPL) », pour un montant de : 278 000,00 € HT soit 333 600,00 € TTC.

École – Rentrée scolaire 2025 – Fermeture d'une classe

Monsieur le Maire confirme la fermeture d'une classe en septembre 2025. A ce jour, 93 enfants seront scolarisés à la prochaine rentrée. Ils seront répartis sur 4 classes.

➔ Où débroussailler ?

Le débroussaillage est **obligatoire** :

- ➔ dans un rayon de 50 m autour des constructions ;
- ➔ sur une largeur de 2,50 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions ou ouvertes à la circulation motorisée.



➔ Comment débroussailler ?

➔ Quand débroussailler ?

- ➔ La coupe des arbres et arbustes est à réaliser de préférence entre le 1^{er} septembre et le 15 mars.
- ➔ Le maintien de la végétation à une hauteur inférieure à 50 cm est à faire toute l'année, autant de fois que nécessaire.

Les principales MESURES :



Plus d'information sur le site internet de la commune :

[Menu : Mon Quotidien](#) ➔ [Prévention & Sécurité](#) ➔ [Débroussaillage](#)

PLAN LOCAL D'URBANISME - LES CLÔTURES

Pour rappel : toute modification de l'aspect extérieur d'un bâti -clôture comprise- est soumise à autorisation.

➔ Elle doit faire l'objet, au préalable, d'une déclaration de travaux en Mairie.

La hauteur et la nature des clôtures autorisées, varient selon les zones d'habitation définies par le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le PLU est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.

Les filets brise-vue et autres écrans de confidentialité fixés sur des clôtures grillagées sont interdits pour raisons d'esthétiques et doivent être retirés.



Le 16 juin 2025

Jean Troispoux a célébré ses 100 ans et renouvelé ses vœux de mariage avec son épouse Marguerite, en présence de leurs enfants et de Monsieur Le Maire.



Natif de Villeny (41) Jean a d'abord aidé son père, blessé au cours de la première guerre mondiale dans son travail de fermier à La Ferté-Saint-Cyr (41) puis à la ferme du domaine de Cougnou, ce qui a marqué son arrivée à Ménestreau. C'est là qu'il rencontre Marguerite Antoine, qui travaille au « café-coiffure » le Saint-Thibault, et qu'il épousera quelques années plus tard.

Après quelques années passées sur Orléans et en Seine et Marne, ils s'installent à Ménestreau en 1962 et se marient le 15 décembre devant le Maire Louis Vildamné.

Ils s'installent dans la maison qui est encore la leur. Jean travaille aux Ponts et Chaussées à Olivet, Marguerite accueille généreusement jusqu'à 4 enfants de la DDAS en plus des 4 enfants du couple. Un dévouement que Marguerite poursuivra en devenant la cuisinière de la cantine scolaire à partir de 1970. A l'heure de la retraite, Jean s'est consacré à son petit jardin et à ses petits enfants. Entourés de leur famille, ils gouttent maintenant à un repos bien mérité.

**Nous leur adressons toutes nos félicitations
pour cette longue vie partagée !**

**Tu as entre 6 et 15 ans
Tu as envie de chanter !!**

L'association MENESTRELLIA envisage dès la rentrée de septembre 2025 la création d'une

CHORALE ENFANTS.

Répertoire de variété française.

Les répétitions se dérouleront le vendredi de 18h45 à 19h45 à la maison des associations, route de Vouzon à Ménestreau en Villette.

Ce projet ne sera réalisable qu'à compter d'une quinzaine de chanteurs et chanteuses.

Alors, si tu aimes chanter, inscris toi dès à présent à cette adresse mail en indiquant ton nom, ton prénom et ton âge.

choralmenestrellia45@gmail.com



Un objet perdu ?



En mairie nous récupérons régulièrement des objets perdus & trouvés que l'on vient nous confier.

Vêtements, papiers, clés, bijoux, lunettes, doudous... en cas de perte, n'hésitez pas à nous contacter !!!



ETAT CIVIL			
NAISSANCES			
BOYER TENEDOR Jules	10/04/2025	NUNES Mathéo	21/05/2025
MARIAGES			
BIDAULT Danièle BAUDOUIN Pascal	22/03/2025	BOCKEL Anaïs PORTEBOEUF Ludovic	03/05/2025
DOUDEMMENT Karine LOTTE Philippe	21/06/2025	MUNOZ Sandie DUBOIS Florian	28/06/2025
DECES			
PARDESSUS Guy	26/05/2025		